

MUNICIPALITÉ DE VAL-RACINE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Val-Racine, le mardi le 1^{er} juillet 2025 à 19h00, au lieu ordinaire des séances soit au 2991, chemin St-Léon à Val-Racine.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

-La demande concise à permettre une largeur d'emprise de rue de 17,55 mètres au lieu de 18 mètres sur une courte distance.

Identification du site concerné

Lot 6 507 105, chemin de la Forêt-Enchantée propriété de M. GRONDIN PHILIPPE.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Val-Racine ce 12 juin 2025.



Chantal Grégoire.

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-Racine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 12 juin 2025.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce 12 juin 2025.



Chantal Grégoire

Directrice générale et greffière-trésorière